

INTRODUCTION

LE DÉVELOPPEMENT À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Claude Robineau

« Il n'y a pas d'opinion extravagante qui n'ait été appuyée sur des faits et c'est avec des faits que l'on a souvent égaré l'autorité publique. La connaissance des faits sans la connaissance des rapports qui les lient n'est que le savoir non digéré d'un commis de bureau... »

(J.B. SAY, 1803)

Cette citation faite par Paul Fabra (1) se veut une mise en garde contre l'exploitation qu'on peut faire en économie de la connaissance de faits bruts d'autant qu'ils sont exprimés en chiffres qui revêtent à nos yeux souvent aveuglés la double apparente rigueur d'une expression mathématique, toujours supérieure par sa clarté à une expression littéraire qui se veut justement nuancée, et produit d'un traitement statistique qui se pare de la vertu qu'on attache aux sciences de la mesure.

Ainsi d'une réévaluation possible du PNB italien par l'insertion de l'économie clandestine estimée à 15,4 % qui ferait devenir l'Italie « la cinquième puissance économique » du monde (2), ce qui, pour la politique économique ne prête pas trop à conséquence. En revanche, on sait l'abondance des mesures, d'effets mondiaux, que suscite « l'énormité du déficit extérieur américain » (baisse du dollar, manipulation des taux d'intérêts, effets sur les monnaies, le coût des importations, les investissements dans les autres grands pays) alors que - nous dit Fabra - « les statistiques sur lesquelles s'appuient ces raisonnements comportent un poste « erreur et omission » qui est égal parfois à plus du tiers des sommes en jeu ».

Lorsqu'on passe des pays du Nord aux pays du Sud (3), l'irréalité des lectures qu'on peut faire des économies du Tiers Monde (4) devient dramatique.

1) *Le Monde*, mardi 10 mars 1987, p. 36.

2) Le titre est de l'auteur qui émet des réserves sur la précision apportée dans l'évaluation d'un secteur par définition difficilement évaluable. D'ailleurs n'a-t-on pas pas parlé d'une réévaluation de 30 % du PNB italien ?

3) Expressions peu élégantes qui ont le seul avantage d'éviter d'évoquer des états de développements et des mouvements de développement controversés.

4) Expression qui avait un sens lorsque, à côté des pays capitalistes (à économie décentralisée « ou à économie de marché ») et des pays « socialistes », à forte croissance économique réelle ou mythique, figurait une troisième catégorie de pays à faibles revenus et inscrits dans le « cercle vicieux de la pauvreté ».

Les comptes nationaux, qui constituent l'instrument central, synthèse de la connaissance de l'économie nationale et sont établis pour servir de base à des calculs ultérieurs ou à des décisions de politique économique, sont élaborés selon des modèles inadaptés aux besoins des pays africains, déforment les réalités qu'ils sont censés décrire, reposent sur un modèle théorique - l'économie monétaire de marché - éloigné de la réalité, enfin ignorent les structures sociales des pays qu'ils décrivent (Encart n° 1).

L'écart entre le modèle de l'économie monétaire de marché (ou de plan) et l'économie réelle, notamment paysanne des pays du Tiers Monde a été traitée comme une dualité entre la tradition et la modernité, une tradition synonyme d'arriération par rapport à une modernité incarnée par le modèle, le développement consistant à ce que l'économie réelle rattrape le modèle grâce à la disparition des obstacles, voire des blocages suscités par la tradition.

Cette explication commode qui situe obstacles et blocages dans le domaine socio-culturel a l'avantage d'évacuer de la problématique du développement les phénomènes de domination et particulièrement leurs aspects économiques, que ce soit au niveau international ou à un niveau interne (5).

Cette réserve faite, on ne peut nier l'importance des facteurs socio-culturels dans le développement, mais moins en tant qu'obstacles ou blocages à des projets conçus selon les normes d'un univers rationalisé qu'en tant que facteurs devant intervenir dans la définition des projets et des politiques de développement. On proposera à ce propos deux exemples.

1. Modernisation n'est pas occidentalisation

On n'a pas fini de s'interroger sur le décollage des NPI (nouveaux pays industriels) (6), ni non plus sur la percée du Japon aux tous premiers rangs des économies mondiales, et en même temps, sur les difficultés de pénétration du marché japonais par les biens et services occidentaux.

Dans une série d'articles sur la « croissance Pacifique », J.-M. Doublet et Ph. Pons soulignent le rôle des valeurs confucéennes, dans le décollage du Japon et des NPI : piété filiale et respect des personnes âgées, « donc de l'expérience ou de la hiérarchie par le biais d'une gérontocratie encore très répandue », formalisme des rapports sociaux, existence d'une doctrine

5) Voir à ce sujet :

Samir Amin 1971, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris, Anthropos et Celso Furtado, 1976, *Théorie du développement économique*, Paris, PUF, pour les phénomènes de domination internationale.

Pour les phénomènes de domination économique interne, on doit lire René Dumont, 1961, *Terres vivantes*, Paris, Plon, coll. « Terre humaine » : il s'agit d'études de cas concernant les cinq continents.

6) Les « quatre dragons » : Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong et Singapour.

ENCART N° 1

COMPTABILITÉ NATIONALE ET RÉALITÉS DU TIERS MONDE

(Résumé du *Monde diplomatique*, 1^{er} janvier 1986)

Un article signé Marie Lavigne s'interroge sur la qualité de la comptabilité nationale comme outil scientifique pour la connaissance des économies du Tiers Monde ; il analyse à cet effet deux ouvrages de Monique Anson-Meyer *Initiation à la comptabilité nationale*, 1985, et *La nouvelle comptabilité des Nations unies en Afrique*, 1982, l'Harmattan, Paris.

Cette nouvelle comptabilité nationale de l'ONU est « considérée comme un outil scientifique neutre et objectivement indiscutable » (Lavigne, *op. cit.*) alors qu'elle est largement inadaptée et que son caractère hautement technique donne aux résultats qu'elle produit un label d'exactitude largement usurpé du fait que les éléments statistiques sur lesquels elle repose sont peu fiables.

Manque de fiabilité pour l'évaluation de l'autoconsommation ; concernant les déclarations des grandes entreprises (souvent filiales de multinationales) qui servent de base pour l'élaboration des comptes industriels ; pour la mesure du commerce extérieur, les statistiques douanières étant complètement faussées du fait de la contrebande.

Inadaptation lorsque la pléthore de la fonction publique, résultat des solidarités ou des compétitions familiales, lignagères ou ethniques, est comptabilisée dans les services et vient gonfler d'autant le PNB ; dans la non-prise en compte des travaux collectifs, si importants dans l'agriculture ; du fait de la méconnaissance des structures sociales, qu'il s'agisse de la réduction à la notion de « ménage » des unités économiques liées à la parenté ou à des formes de sociabilité comme les groupes de jeunes gens « en popote », ou de l'assimilation de la compensation matrimoniale couramment appelée « dot » à une formation brute de capital fixe (puisque'il ne s'agit pas d'un phénomène de « consommation »).

Conçus pour servir de base de données à des calculs ultérieurs (tels que l'évaluation de l'épargne des ménages qui peut servir de base à la fixation de l'impôt, ou le volume des grandes dépenses publiques fixé en % du PNB) ou à des décisions de politique économique (ex. les politiques de substitution aux importations), ces comptes nationaux reposent sur un modèle théorique éloigné des réalités (le modèle de l'économie monétaire de marché) et une base socio-économique très différente de ces réalités (la famille-ménage et l'autonomie de l'économie vis-à-vis de la société, ex. la distinction entre la famille et l'entreprise).

rigide d'organisation sociale. C'est ce qui expliquerait la moindre réussite d'une « Asie douce » (du Sud-Est) influencée par le Bouddhisme (ou l'Islam) par rapport à une « Asie dure » (du Nord-Est) soumise à l'influence confucéenne.

Cependant, au sein de cette « Asie dure », les itinéraires différents de la Chine et du Japon appellent des critères supplémentaires. La réussite du Japon repose sur une modernisation préparée de longue date bien avant l'ère de Meiji (capitalisme commercial, culture urbaine, diffusion des connais-

sances par l'éducation entre le XVII^e et le XX^e siècles). En outre, la combinaison entre la conception de la société et le capitalisme a produit d'heureux effets : esprit communautaire (assorti de pressions sur les individus) se traduisant par une gestion particulièrement adaptée au capitalisme de grande dimension - idée du travail perçue dans sa dimension sociale - valeur accordée à l'éducation.

La grande leçon de l'Asie riche est que la modernisation ne signifie pas forcément occidentalisation... Longtemps, l'Occident a jugé à l'aune de son propre progrès les retards des autres parties du monde. Non sans une certaine frustration, il prend conscience de l'existence de civilisations qui démontrent par leurs performances économiques que ses recettes n'étaient peut-être pas les seules concevables. En revanche, pour l'Asie, l'Occident n'apparaît plus comme un modèle de modernité, mais comme une région en déclin. Cette perception, fondée ou non, elle ne la tire pas d'une... philosophie de l'histoire mais de l'affirmation de son propre succès ».

(*Le Monde*, 23-8-1988, p. 17)

2. Les politiques de développement négligent les facteurs humains

Un rapport de l'UNICEF publié en 1985 et intitulé : *À portée de main : un avenir pour les enfants d'Afrique* explique qu'il est grand temps de prendre en compte « la dimension humaine du développement ». Chr. Chombeau, qui commente ce rapport souligne que « le secteur agricole fourmille de programmes inadaptés » : projet de cultures industrielles négligeant totalement le rôle des femmes dans l'agriculture, accaparement des meilleures terres par les hommes pour les cultures commerciales qui aboutit, soit à la recherche de champs vivriers plus lointains par les femmes, soit à leur abandon pur et simple des cultures vivrières.

Une meilleure réalisation des programmes sera possible « si chacun accepte de tenir enfin compte des besoins réels et du tissu social des populations et désire faire participer toutes les personnes concernées à leurs projets ».

Et le rapport de proposer trois axes prioritaires : la santé des enfants, la formation des femmes, l'éducation.

(*Le Monde*, 3-1-1986)

Les travaux réalisés par l'ORSTOM, Institut français de recherche pour le développement en coopération, depuis 25 ans, ont particulièrement privilégié les aspects socio-économiques, devenus ainsi une des principales spécificités de l'organisme au sein de la recherche française (Encart n° 2). Il y a trois raisons à cela :

- Le champ de la demande de recherches émanant implicitement ou explicitement des États, des organismes bailleurs de fonds (Banque mondiale, OCDE, BIT, FED, etc.) ou de la Coopération.
- L'espace à combler dans la recherche en économie entre le niveau macro-économique (l'État-Nation économique et les relations internationales) et le niveau micro (entreprises, exploitations agricoles, ménages), et dans cet

ENCART N° 2

L'ORSTOM, INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE EN COOPÉRATION

L'ORSTOM, institut pour les recherches de base et la formation pour le développement, opère dans cinq grands domaines : sciences de la terre et du sol, milieux aquatiques (mer, lagunes, eaux courantes), agronomie tropicale (plantes cultivées, leurs associations et leurs maladies), sciences de la vie (microbiologie, parasitologie, grandes endémies, nutrition) et sciences sociales. Au sein des sciences sociales opèrent cinq disciplines - anthropologie, démographie, géographie, économie, sociologie, ces trois dernières en particulier réalisant une approche socio-économique de la réalité des pays en développement.

Les milieux ruraux d'Afrique, surtout occidentale et centrale, puis plus récemment, de pays d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est ont largement bénéficié de la recherche ORSTOM, ainsi que l'Océanie (Polynésie centrale, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu).

Des enquêtes plus systématiques, mobilisant un appareil interdisciplinaire réunissant sciences physiques, biologiques et sociales ont été menées à la demande, ex. au Burkina Faso, en Équateur ou en Indonésie.

De nombreuses études urbaines, notamment sur le thème des relations villes-campagnes ont été effectuées en Afrique, en Amérique latine et en Océanie, consacrées par la mise sur pied d'unités de recherches sur les problèmes urbains et l'urbanisation.

Les politiques industrielles des États indépendants ont fait l'objet d'études, d'abord en Côte-d'Ivoire, puis avec la mise en œuvre d'une unité de recherches industrielles, en Thaïlande, au Sénégal, au Mexique.

L'étude du secteur « informel » ou « non structuré » amorcée dans le cadre de l'étude de l'industrie ivoirienne, a été abordée au Maghreb (Tunisie) puis en Afrique au sud du Sahara (Togo, Niger, Guinée) et dans la Caraïbe (Martinique).

L'économie de la pêche a fait l'objet de programmes en collaboration avec les unités de recherches océanologiques et aquatiques au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, en Guinée, dans le delta central nigérien, en Polynésie et dans la Caraïbe.

Grâce à différents séminaires et groupes de travail à l'Institut, en université ou à l'INSEE, une valorisation nouvelle des recherches ORSTOM est réalisée depuis une douzaine d'années (en sus de la valorisation classique par la diffusion des écrits).

espace entre une approche économique classique en termes d'offre, de demande, de prix et de coûts et les arrière-plans socio-culturels qui conditionnent ou expliquent ces éléments, arrière-plans particulièrement importants dans les sociétés faiblement ou imparfaitement monétarisées (7).

7) Soit parce que l'économie demeure encore dans ces sociétés fortement dépendante des structures sociales (c'est là une définition des champs de l'anthropologie économique), soit parce que la pauvreté entraîne l'étiollement des flux monétaires et la réduction de la demande au marché monétaire (repli sur les solidarités familiales, les activités et les transactions informelles, l'autoconsommation).

- La disponibilité de spécialistes complémentaires pour l'étude des conditions économiques *lato sensu* : *économistes* spécialistes des besoins, de la rareté et des coûts ; *géographes* orientés d'emblée sur l'analyse de l'espace (les notions de terroirs et de pratiques culturelles sont essentielles pour la connaissance de l'économie des milieux ruraux) ; *anthropologues* et *sociologues*, analystes des cadres sociaux et familiaux qui conditionnent le cadrage des unités économiques tant en milieux ruraux qu'informels, analyses de phénomènes économiques fortement influencés par les usages sociaux (problème de la compensation matrimoniale, impact du cérémoniel et de l'ostentation dans l'économie de nombreuses sociétés).

I. LE CHAMP DE LA RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Dès avant les indépendances, le champ de la recherche économique en coopération a été exclu de la définition et de l'exécution au plus haut niveau des politiques économiques, soit qu'avant l'indépendance celles-ci aient été le monopole de la haute administration coloniale et locale, soit qu'après, les hautes autorités des États les aient considérées comme ressortissant de leur souveraineté, donc exclues de la compétence de chercheurs macro-économistes étrangers (8). En revanche, la recherche économique *lato sensu* a été sollicitée en amont ou en aval des décisions nationales de politique économique, soit qu'il s'agisse de réunir ou de compléter un stock de connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan, programme ou opération de développement, soit qu'il s'agisse d'en mesurer les effets, voire d'évaluer les obstacles à leur exécution.

A. Au Sénégal

L'aménagement de la vallée du Fleuve, tout comme le développement de la Casamance s'inscrivent dans le souci du Sénégal d'un rééquilibrage régional tant au nord qu'au sud du bassin arachidier, en même temps que de pallier les inconvénients de la monoculture de l'arachide.

La vallée fait l'objet, en amont de projets précis, d'une mission d'inventaire démographique, social, foncier et économique au début des années 1960 (BOUTILLIER J.-L. et alii, *La moyenne vallée du Sénégal*, enquête de la MISOES - Mission socio-économique de la vallée) ; puis, comme suivi de la politique d'aménagement agricole (rizicole notamment) financée sur crédits nationaux et internationaux, et élaborée et exécutée avec la participation de bureaux d'études et de sociétés d'intervention menée dans les années soixante et soixante-dix, d'une recherche approfondie sur les com-

8) Cela ne signifie pas que les États n'avaient pu employer, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'accords de coopération, des économistes étrangers.

suite ● (10) ci-contre :

- au sujet des petites entreprises, cf. Cl. de MIRAS, Secteur de subsistance et salariat dans les ménages, l'origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan, *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIX, n° 4, 1983, pp. 429-449 ; B. LOOTVOET, 1988, *L'artisanat et le petit commerce dans l'économie ivoirienne*, Paris, ORSTOM, coll. « Études et thèses ».

munautés rurales, l'impact des interventions, les terroirs villageois et les problèmes fonciers, les phénomènes de migrations.

Ces recherches sont entrées dans le corpus d'études accompagnant la réalisation des ouvrages hydrauliques de Diama puis de Manantali. Y ont notamment participé des géographes (pour l'étude des problèmes fonciers, des études fines de terroirs, des systèmes de cultures, plus généralement des rapports à l'espace) et des économistes (pour les effets sur le travail et les revenus des cultures dans les casiers rizicoles et pour l'impact des migrations en basse, moyenne et haute vallée du Fleuve (9).

B. L'exemple ivoirien

En Côte-d'Ivoire, le développement industriel amorcé après l'indépendance pour la valorisation des produits agricoles et forestiers (agro-industrie) et la production de substituts aux importations a été étudié dans son évolution et son extension afin de tester ses potentialités de croissance et de diffusion au sein de l'économie ivoirienne ainsi que de délocalisation hors des deux grands centres urbains d'Abidjan et de Bouaké. Après qu'une étude de la couronne urbaine de Bouaké ait montré les limites de la délocalisation spontanée du tissu industriel ivoirien, un bilan exhaustif de l'industrie nationale a été entrepris, faisant apparaître deux secteurs du dynamisme industriel ivoirien dont on a voulu mesurer la force et les limites, d'une part, le secteur des grands complexes agro-industriels, de l'autre, le secteur des PME.

Le cas des complexes sucriers du Nord ivoirien notamment étudié montre une création *ex nihilo* financée par les bénéfices de la Caisse de stabilisation du cacao, c'est-à-dire sur la prospérité de l'économie ivoirienne et dont la raison ultime est de remédier aux déséquilibres régionaux entre le Nord et le Sud ivoirien.

Le secteur des PME ivoiriennes apparaît comme baignant dans un secteur informel beaucoup plus large dont il constitue la partie visiblement organisée, à la manière de la pointe d'un iceberg. Nourri de l'exode rural et fortifié par la croissance urbaine, ce secteur informel ivoirien constitue bien moins un renforcement du tissu industriel que le fonds de subsistance d'une force de travail de sous-traitance des entreprises capitalistes (10).

-
- 9) CAMBRÉZY (L.), COUTY (Ph.), LERICOLLAIS (A.) *et alii*, 1984, La région territoire de recherche, in *Le développement rural en questions*, ORSTOM, Paris, coll. « Mémoires », n° 106, pp. 123-180.
- 10) Les principales références concernant l'étude de l'industrie ivoirienne et de son évolution sont :
- en ce qui concerne l'industrialisation de la Côte-d'Ivoire : J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977, Les modalités et le contenu de la croissance industrielle de la Côte-d'Ivoire, *cah. ORSTOM sér. Sci. Hum.*, vol. XIV, 1, : 27-58.
 - en ce qui concerne les extensions spatiales de l'industrialisation, cf. C. AUBERTIN, 1983, Histoire et création d'une région sous-développée, le Nord ivoirien, *cah. ORSTOM sér. Sc. Hum.*, vol. XIX, 1 : 23-58. Voir aussi du même auteur : *Le programme sucrier ivoirien, une industrialisation régionale volontariste*, Paris, 1983, ORSTOM, coll. « Travaux et documents », n° 169 ; également : Du mauvais usage de l'Histoire, in C. AUBERTIN, R. CABANES *et alii*, 1982, Histoire de développer, *Revue Tiers Monde*, t. XXIII, 90, avril-juin 1982 : 307-311.

Un certain nombre de traits caractérise ces recherches : elles se situent dans les « blancs » de la connaissance économique (absence de structures ou plutôt de connaissance des structures, de données exactement chiffrées) ; les phénomènes économiques sont en rapport relativement étroit avec les structures sociales ; les données statistiques recueillies doivent être contrôlées, redressées, voire même susciter une collecte spécifique ; la méthode s'apparente à celle des anthropologues (l'observation participante, la démarche du particulier en général) (11).

II. DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTIGATIONS

Économistes, géographes, sociologues, anthropologues (12) travaillent de concert ou isolément, empruntant souvent à la méthodologie des disciplines voisines, l'originalité de chacun (de chaque discipline) consistant à partir d'un champ de recherche (défini comme socio-économique *lato sensu*) et, selon des méthodes propres à la discipline ou empruntées aux disciplines voisines, à reconstruire la réalité autour des thèmes principaux de la discipline :

- l'espace pour le géographe, d'où l'analyse des paysages, ruraux, urbains, celle de l'organisation des terroirs, l'analyse en termes de gradients, la visualisation de ces analyses par des cartes ;
- la rareté pour l'économiste, d'où l'attention portée à l'organisation de la production et de la répartition des biens et des services, à sa rationalité, à la mesure de la productivité, du travail, au calcul des coûts et des prix ;
- l'organisation sociale (parenté, classes), les diversités culturelles, les tensions sociales et politiques pour le sociologue et l'anthropologue.

Le champ de la recherche socio-économique est ainsi balayé, plutôt que par des spécialistes, par des généralistes de sciences sociales qui ont en outre une spécialité, et qui opèrent *grosso modo* selon un petit nombre de démarches.

11) Démarche soulignée par J.-M. GASTELLU, économiste de l'ORSTOM in : *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Trav. et Doc. de l'ORSTOM, n° 128, ORSTOM, Paris, 1981, p. 116.

12) La distinction entre la sociologie et l'anthropologie est délicate. Traitant toutes deux des faits ou phénomènes sociaux, elles se distinguent par l'objet de la recherche et la méthode. La sociologie s'intéresse à la société et aux sociétés, aux groupes sociaux, aux tensions, oppositions de classes, crises sociales. Quoique ne négligeant pas de recourir aux méthodes d'observation participante, d'enquête directe du chercheur dans les villages ou les quartiers, auprès d'informateurs, les sociologues opèrent aussi par enquêtes par questionnaires et enquêteurs. Les anthropologues (ou ethnologues) privilégient les faits de culture, les cultures et leurs manifestations, techniques, croyances, art, etc. Ils opèrent plutôt par enquête directe, observation participante. Enfin, tandis que les ethnologues/anthropologues ont plutôt pris pour objet d'étude les sociétés exotiques (à leur propre culture), les sociologues se sont plutôt attachés à réfléchir sur les problèmes de société dans leur propre pays ou leur propre civilisation (et à tenter de les résoudre).

A. La démarche statistique

C'est l'enquête classique par questionnaire, sur échantillon tiré au hasard. Elle mesure, privilégie le quantitatif, se veut extensive ce qui donne de la valeur aux mesures qu'elle obtient ; elle se prête à une exploitation macro-économique. Elle donne une mesure précise, exacte - en principe - des grandeurs recherchées, mais sa validité, en réalité, est soumise à de nombreuses limites ; elle décrit les phénomènes d'évolution par la simple comparaison de deux chiffres diachroniques.

Ex. Enquête nutrition - niveau de vie de la subdivision de Bongouanou 1955-1956, ORANA, Paris, 1958. Cette enquête porte sur 65 000 habitants en Côte-d'Ivoire, en pays Agni. Elle fait partie d'un ensemble d'investigations concernant la démographie, l'agriculture, la consommation, les budgets de famille, l'habitat, la santé. Parmi la population Agni, il est choisi neuf villages et à l'intérieur des villages des « rectangles », en tout 162, qui représentent au total 600 ménages et 4 000 personnes. On obtient, entre autres, une moyenne du revenu annuel par tête avec un % de l'autoconsommation, et par extrapolation des hypothèses sur la production vivrière de la région, la part qui est autoconsommée et celle qui est commercialisée, des données sur les dépenses de biens manufacturés et de services, et sur l'accumulation, toutes grandeurs servant à l'établissement de la comptabilité nationale (13) (cf. chapitre IV « Apport et limite des enquêtes statistiques »).

B. La démarche géographique

La géographie humaine a réalisé, en France et dans les pays où la tradition universitaire française s'est implantée, depuis la fin du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e, une avancée considérable dont ont bénéficié les sciences sociales notamment hors de l'Hexagone (14). C'est l'analyse (description et explication) humaine de l'espace, des paysages à travers les formes d'activités. En milieu rural, un des cadres essentiels pour cette analyse est le terroir, portion de l'espace exploitée par une communauté villageoise. L'étude du terroir permet de repérer les systèmes de cultures, eux-mêmes pièces du système de production, les rapports de production (faire-valoir direct, métayage, etc.) et d'obtenir des données numériques sur la production, les rendements des cultures, les temps de travaux nécessités par les cultures, le calendrier agricole, la productivité du travail humain, toutes données précieuses pour l'économiste en milieu rural.

13) Cette enquête a concerné aussi les populations de commerçants Dyoula installés en pays Agni et des immigrants originaires d'autres ethnies.

14) Les géographes ont étudié les genres de vie, l'habitat, les systèmes de cultures, les structures agraires. En France se sont illustrés Jean BRUNHES, VIDAL DE LA BLACHE, DEMANGEON, DEFFONTAINES ; hors de France, Pierre GOUROU, Charles ROBEQUAIN, Pierre MONBEIG, Jean LASSERRE, Gilles SAUTTER, Paul PÉLISSIER.

La démarche géographique permet aussi de choisir les échelles de travail et les combiner : au niveau de la communauté rurale, de la petite zone naturelle ou humaine, de la région, du pays (de l'État), d'une zone continentale, etc. La démarche du géographe permet ainsi de résoudre d'une certaine manière le problème méthodologique de la généralisation des résultats.

1. Une étude de terroir : Sob, pays Serer, Sénégal

Le village de Sob (552 hab. en 1966) appartient à l'arrondissement de Niakhar (350 000 hab., densité 85 hab. au km² en 1963), au cœur du pays Serer, au nord-est de l'ancien royaume du Sine, dans la région du Sine-Saloum. Il s'agit d'un espace rural densément peuplé dont l'économie repose sur un vivrier de base, le mil, et sur les revenus monétaires fournis par l'arachide.

Le géographe étudie successivement l'environnement du terroir, la vie rurale qui s'y déroule et le problème essentiel, le surpeuplement.

« Le terroir villageois... est le lieu privilégié où s'articulent les éléments de la structure agraire et où s'organise la vie sociale. Un séjour prolongé dans le village a permis d'assister au déroulement de l'année agricole, de s'imprégner de la réalité sociale... » (LERICOLLAIS A., *Sob, étude géographique d'un terroir Serer (Sénégal)*, coll. « Atlas des structures agraires au sud du Sahara », n° 7, ORSTOM, Mouton, Paris -La Haye, 1972, p. 7.)

La problématique posée est un problème de densité ; on se demande si le système agricole caractérisé par l'association de l'élevage à la culture, la protection et l'enrichissement des sols par la fumure animale, la jachère, la pâture du bétail sur des parcelles encloses, le contrôle et le renouvellement du parc arboré, système dont l'efficacité a permis la fixation de fortes densités, est en mesure de faire face à l'explosion démographique contemporaine et à l'intégration de transformations dans les techniques agricoles.

L'accroissement naturel annuel est de 14,7 ‰, c'est-à-dire qu'un effectif de 100 personnes passerait à 150 après une génération (27,5 ans).

L'histoire de la structure foncière montre que le contrôle effectif de la terre est passé des aristocraties (des Lamanes) aux paysans, les droits d'usage de ces derniers supplantant les droits éminents des premiers.

L'étude fine du terroir montre l'affectation des parcelles aux cultures, au pacage, à la jachère, la faible superficie disponible (1 ha) par habitant, d'où l'amorce de l'émigration des jeunes actifs, la charge exceptionnelle du terroir en bétail (0,76 bovins/ha) d'où le départ des troupeaux pendant la saison des cultures. À partir du calendrier agricole et de l'organisation du travail, le géographe calcule le travail agricole par personne active (par homme 1 042 heures par an, par femme 434) et par culture (pour l'arachide 476 heures par hectare) et les rendements (3,2 à 7,9 quintaux/ha pour l'arachide).

Le surpeuplement constitue un blocage qui ne peut trouver de solution qu'au plan national : intégration au bassin arachidier, exode rural vers les villes, migrations vers le Sud et le Sud-Est.

2. L'analyse régionale : le cas de la vallée du Sénégal

(COUTY Ph., LERICOLLAIS A., Recherches de l'ORSTOM dans la vallée du Sénégal (1970-1980) in CAMBRÉZY L., COUTY Ph., *et alii*, 1984, La région territoire de recherche, in *Le développement rural en questions*, pp. 144-152.)

À partir de l'exploitation de la cartographie existante (cartes topographiques, géologiques, pédologiques - des sols, et géomorphologiques - du relief), on a fait une analyse des conditions physiques que l'on a confronté aux données relatives à la population et à l'infrastructure de façon à évaluer les équilibres populations/ressources, à estimer les potentialités (en fonction des systèmes de production existants) et à imaginer les effets de leurs variations.

La population de la vallée du Sénégal, sa répartition, ses activités, sa mobilité ont ainsi fait l'objet d'un inventaire géographique qui a été complété par des recherches plus approfondies, soit spécialisées (migrations par ex.), soit ponctuelles et pluridisciplinaires.

L'inventaire géographique qui a duré quatre ans (1970-1974) avait pour objectif de cartographier les faits d'occupation humaine. La vallée alluviale (le *walo*) s'étend du Mali à l'Océan sur un million d'hectares et concerne 600 000 hab. Les parties basses font l'objet de cultures de décrue tandis que les parties hautes sont le lieu de cultures pluviales ; en outre, les bordures de part et d'autre de la vallée (*dieri*) sont le lieu de cultures pluviales lorsque les sols le permettent et d'activités agro-pastorales ; enfin, la pluviométrie diminue du sud (600 à 700 mm en amont vers Bakel) au nord (300 mm en aval dans la boucle du fleuve). L'enquête effectuée au niveau des villages auprès des chefs et des « notables » portait sur la catégorie sociale traditionnelle (ethnie, caste), le lieu d'habitation aux différentes saisons, les principales activités et les ressources des membres actifs, le principal terrain de culture exploité dans le *walo*.

Au terme de l'inventaire, l'image obtenue était celle d'une grande diversité ethnique et de la concentration de la population au contact du *dieri* et du *walo*, la carte du peuplement se modifiant au rythme des saisons, les agropasteurs se déplaçant transversalement à la vallée et les pêcheurs le long du fleuve. Les déplacements saisonniers atteignaient plusieurs dizaines de km mais se trouvaient infléchis par la mise en place d'équipements (puits, forages, par ex.) et limités par la fixation de l'habitat. En outre jouait un effet de polarisation par les fonctions administratives et commerciales au profit des petites villes et des gros villages le long du fleuve et sur les axes de circulation en bordure de la vallée alluviale.

Les recherches spécialisées ont porté sur les migrations, étudiées tant en basse qu'en moyenne vallée du fleuve et dans leur histoire (études de D. DELAUNAY et J.Y.-WEIGEL, *réf. infra*) et des monographies articulées sur les résultats de l'inventaire ont permis de préciser le fonctionnement des systèmes de production (étude de J.-P. MINVIELLE, *infra*).

C. La démarche anthropologique

Elle est le fait d'anthropologues ou de sociologues ou d'économistes convertis (par nécessité ou par goût) à une approche anthropologique, sociologique des phénomènes économiques.

Rappelons-en quelques traits :

1. À la base quelques postulats

- Les phénomènes sociaux sont des phénomènes totaux (à ce titre, les phénomènes économiques sont des phénomènes sociaux) (15) ;
- L'égalité des cultures, mais l'énoncé de ce principe masque parfois la réalité des inégalités de classes (16) ;
- La démarche inductive, aller du particulier au général, à la différence de la démarche classique de l'Économie qui est déductive (17).

2. La méthode

a) C'est l'observation directe, sur le terrain, et au moins pour un temps, « observation participante » : une certaine intimité s'établit entre l'anthropologue et la population sujet de l'enquête (cela implique l'apprentissage de la langue vernaculaire) ; l'ouvrage ethnologique classique pour le vécu de la méthode c'est celui de Georges Condominas, *Nous avons mangé la forêt* (18) ; les anthropologues procèdent aussi et concurremment par la pratique d'informateurs ou d'enquêteurs-informateurs (pour la précision de certains points ou de certaines situations que les informateurs ne connaissent pas d'emblée) : le chercheur peut s'aider d'un guide de conversation, sorte de questionnaire ouvert pour faciliter l'entretien avec l'informateur (19).

b) Le second point, très important mais souvent négligé voire ignoré par les économistes apprentis-anthropologues concerne la véritable valeur à accorder aux faits observés ou recueillis. Il est évident que les faits recueillis auprès des informateurs doivent être recoupés mais les faits qu'on observe soi-même doivent être interprétés soigneusement. Condominas (*op. cit.*, pp. 7-12) distingue trois niveaux :

-
- 15) Il y a des confusions entre les idées de totalité et de globalité. L'anthropologie marxiste réserve le terme de totalité à l'expression d'un phénomène à travers toute sa structure (infra -et superstructure). L'idée de globalité exprime parfois celle du phénomène social total de l'anthropologie classique. Mais la sociologie appelle aussi société globale ce que les anthropologues appellent souvent ethnie ou culture.
 - 16) Les phénomènes de domination, d'exploitation de groupes ou de classes ont été étudiés de façon systématique plutôt par les sociologues qui, à la différence des anthropologues, ont souvent aussi une formation historique et une formation économique.
 - 17) L'Économie annonce des lois, qui sont vérifiées et dont découlent des effets. L'économiste va du général au particulier (cf. J.-M. GASTELLU, *op. cit.*).
 - 18) CONDOMINAS (G.), 1957, *Nous avons mangé la forêt de la pierre-génie Gôo, chronique de Sar-Luk, village Mnong-Gar*, Paris, Mercure de France, 493 p.
 - 19) Il existe des manuels d'enquête ethnologique qui permettent d'élaborer les guides de conversation. Le plus classique et le plus complet, quoiqu'ancien est : *Notes and Queries on Anthropology*, A Committee of the Royal Anthropological Institution of Great Britain and Ireland, Routledge and Kegan Paul Ltd, London, 6th ed., 1951.

- celui de l'observation (qui peut être déformée par la subjectivité de l'observateur, du fait de ses propres théories explicites ou implicites) ;
- celui de la théorie autochtone (lorsqu'on procède par informateur ou lorsqu'un autochtone donne l'explication d'un fait observé) laquelle est la représentation que les autochtones se donnent des faits et l'idéalisation de ces faits par leur pensée ; cette théorie est évidemment conditionnée par leur idéologie ou celle qu'ils construisent à des fins bien particulières ;
- le niveau enfin de la pratique sociale, qui peut différer largement de la théorie (ce qui est affirmé comme usage courant se trouve être une norme que la pratique effectivement vérifiée dément) (20).

c) Un troisième point de méthode concerne l'étude des crises (sociales) qui sont révélatrices de la structure de la société. Ce point est un apport de la sociologie africaniste (cf. Georges BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* (21)).

Bien que le quantitatif, la mesure (recensements de villages, dénombrements fonciers, calcul de temps de travaux voire de budget familiaux) n'en soient pas absents, les recherches anthropologiques privilégient le qualitatif, les processus. L'approche anthropologique permet d'établir dans le détail, au niveau de familles, d'exploitations agricoles, de villages voire de petites zones, les liaisons entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux.

En milieu rural c'est l'organisation familiale c'est-à-dire le système de parenté qui détermine, sert de cadre aux unités économiques c'est-à-dire aux groupes d'agents qui exercent les fonctions de production, consommation, accumulation.

À Anjouan (Comores), la famille est polygynique (polygamique) et c'est autour du mari que se constitue l'unité économique ; celui-ci a ses propres terres et gère celles des femmes (pour les cultures d'exportation). Chaque foyer (chaque femme et ses enfants) constitue une sous-unité chargée des cultures vivrières et où se fait la consommation. Si le père du mari est encore vivant et alerte, l'unité d'exploitation formée par le mari se trouve englobée dans un ensemble géré par le père (vente des produits d'exportation, affectation de ses propres terres entre les fils, accumulation).

Cette organisation repose donc sur la notion de famille, son caractère polygynique (22), les règles de la parenté pour la filiation et l'autorité (patrilineaire) et dans la résidence uxorilocale (chaque femme dispose d'une maison propre construite par son propre père), enfin l'héritage de la pro-

20) Cf. aussi CONDOMINAS (G.), 1980, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, p. 101.

21) BALANDIER (G.), 1963, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, PUF, Bibliothèque de sociologie contemporaine.

22) Polygynie : le fait pour un homme d'avoir plusieurs épouses légitimes ; le contraire est la polyandrie.

priété par les frères et sœurs (à raison de deux parts pour le frère et d'une part pour la sœur (23), et les règles de la division du travail entre les hommes et les femmes (24) : aux femmes le vivrier, aux hommes les cultures commerciales (25) (figure 2).

En pays Mossi (Burkina, Afrique soudano-sahélienne), la grande famille patrilinéaire (*zaka*) distingue dans l'exploitation de la terre les grands champs (consacrés aux céréales vivrières et cultivés collectivement) des petits champs (consacrés aux cultures de rapport - coton et cultivés individuellement - au niveau de chaque famille-ménage). Le petit vivrier (légumes) est produit dans des jardins de cases au sein des familles-ménages. Ainsi, c'est l'organisation familiale qui règle celle de l'économie rurale, la famille étendue patrilinéaire se réservant les fonctions de la production vivrière, de l'autoconsommation et de l'accumulation en vue de la soudure, les familles-ménages étant cantonnées dans l'agriculture commerciale, le secteur monétaire et l'acquisition des biens manufacturés (cf. chapitre IV : le développement consacré à l'enquête ANCEY en Haute-Volta (Burkina Faso).

Des dispositions coutumières d'ordre familial peuvent freiner le dynamisme de l'économie rurale.

Ex. des sociétés « dysharmoniques » où (comme dans le Sud ivoirien ou dans le sud du Congo) la parenté est caractérisée par une filiation matrilineaire (d'où l'héritage se fait de l'oncle maternel à son neveu) et une résidence patrilinéaire (le dit neveu résidant chez son père) : le jeune homme qui travaille aux côtés de son père à l'amélioration de la plantation de ce dernier va se voir, à l'héritage, supplanté par le cousin fils de la sœur de son père.

Un autre exemple bien connu en Afrique au sud du Sahara (mais pas dans toutes les sociétés) de liaison entre le social et l'économique est celui de la compensation matrimoniale (dot). On accuse souvent la dot de détourner des investissements productifs une grande partie de l'accumulation réalisée en milieu rural, sans voir que dans certaines sociétés au sein desquelles le principe de l'organisation lignagère demeure très fort, la dot est à la fois la condition des alliances matrimoniales entre lignages exogames et le gage du maintien de l'autorité des aînés sur les cadets (des pères sur les fils, des frères aînés - lorsque le père a disparu - sur les frères cadets), autrement dit, le garant de la cohésion de la société (cf. annexe I : petit lexique anthropologique).

23) Règle du droit musulman appliqué aux Comores.

24) Ce que les ethnologues appellent la dichotomie sexuelle des tâches.

25) Cf. ROBINEAU (Cl.), 1966, *Société et Économie d'Anjouan (océan Indien)*, Paris, ORSTOM, pp. 138-140, et 1983, *À la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti*, in AMIRA n° 49, INSEE. Coopération, Paris, repris in : *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIX, 1 : 119-135.

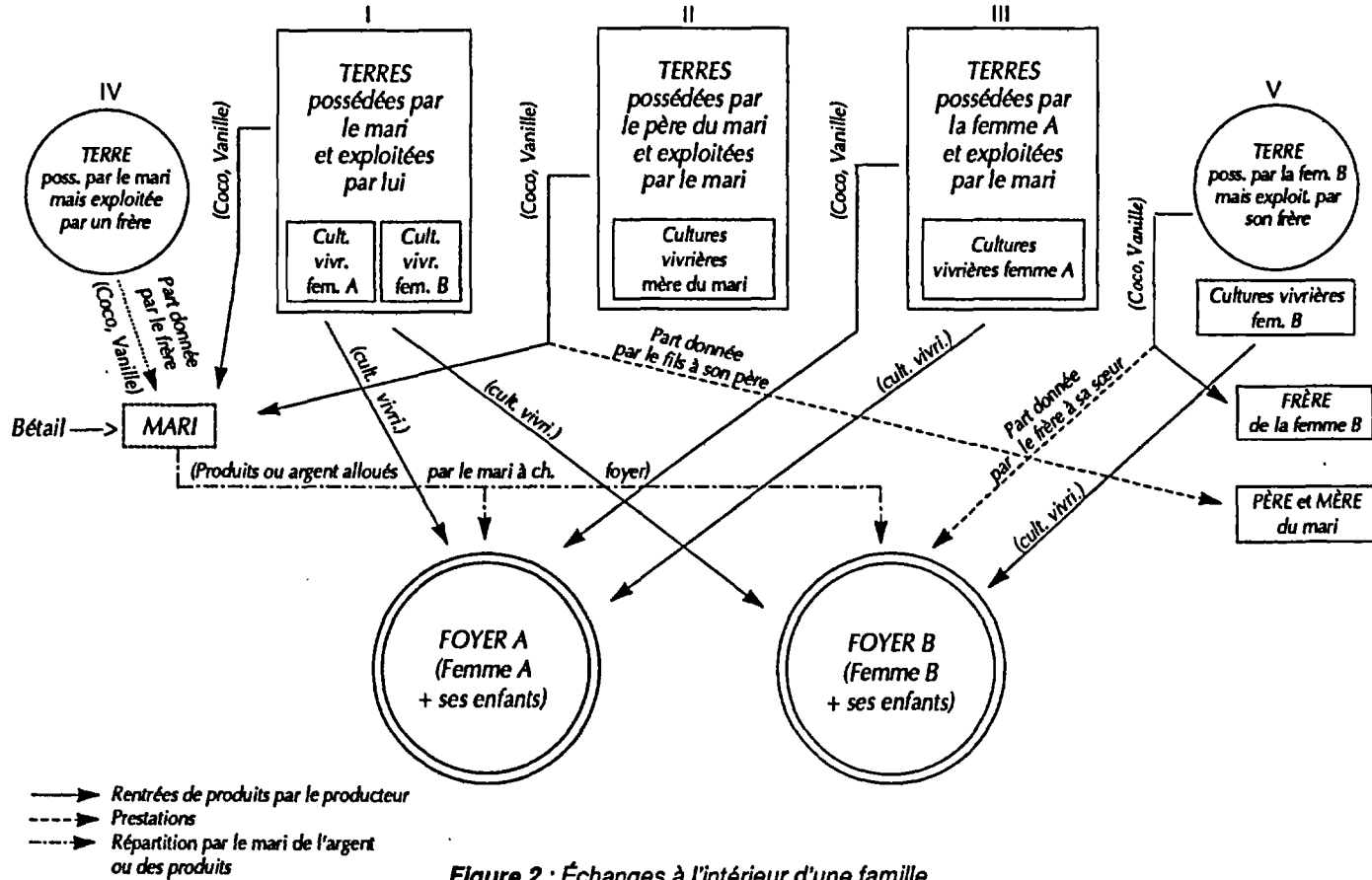


Figure 2 : Échanges à l'intérieur d'une famille.

La démarche anthropologique procède par monographies auxquelles on fait souvent le reproche d'être l'instrument d'une recherche ponctuelle qui néglige les niveaux régionaux, nationaux, voire internationaux des phénomènes réperés. Le reproche n'est pas infondé, mais il n'est pas toujours bien compris. Les monographes anthropologiques se présentent souvent comme l'étude exhaustive de tel groupe ethnique (les Gouro, les Matakam, les Guéré, etc.) approchés à partir de tel village ou groupe de villages, l'homogénéité ethnique présumée, quelquefois vérifiée, permettant d'en jouer comme d'un opérateur de généralisation.

Mais la notion d'ethnie, d'une part n'est pas claire, d'autre part, est controversée. Où commence, où s'arrête une ethnie ? Qu'est-ce qui fait que des gens se disent de telle ethnie : parce qu'ils parlent la même langue vernaculaire ou le même dialecte - parce qu'ils vivent sur le même territoire - parce qu'ils se disent descendre du même ancêtre - parce que classés ainsi par l'administration ? Est-ce que la notion d'ethnie n'est pas une notion historique, les groupes ethniques comme tous les groupes sociaux ne sont-ils pas contingents, apparaissant, se développant, se dissolvant avec le temps et selon des rythmes propres ? (26).

Ce qui intéresse l'économiste c'est moins l'ethnie en tant que telle que les modes d'organisation et les unités sociales qui lui sont spécifiques ; c'est accessoirement ce que l'appartenance ethnique permet d'induire des comportements sociaux de la population de telle communauté villageoise étudiée, le problème de la généralisation des résultats déjà évoqué. (cf. in chapitre IV : « Apport et limite des enquêtes statistiques », les développements consacrés à leur validité dans l'espace. Également, cf. chapitre II « Communautés, stratification sociale et développement rural »).

C'est à propos des liaisons entre ces deux ordres de phénomènes, phénomènes économiques et phénomènes sociaux, qu'on parle d'anthropologie économique, anthropologie étant entendu *lato sensu* comme la science de l'homme (social). L'anthropologie économique constitue une voie d'approche pour l'exploration de ces liaisons qui s'est particulièrement développée dans les années soixante (cf. chapitre I, « Anthropologie économique et développement »).

D. La monographie socio-économique

Il s'agit de l'étude exhaustive d'une unité économique concrète constituée par un cadre géographique (région, île, bassin fluvial, plaine, massif montagneux), par un cadre humain ou social (une population, une ethnie,

26) Sur le caractère historique des groupes ethniques, cf. l'ex. des Djem de Souanké (Nord-Congo) in ROBINEAU (Cl.), 1985, Espace, société, histoire : l'ethnie réalité ou illusion, Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum., vol. XXI, 1 : 57-62.

une catégorie sociale), le cadre d'un phénomène (migration, innovation, commercialisation), celui d'un produit ou d'un groupe de produits (27).

La problématique de l'étude porte sur le développement économique. Elle s'efforce de faire apparaître les dynamismes économiques avec leurs potentialités et leurs limites et en relation avec les données démographiques, sociales, technologiques. L'étude combine différents niveaux micro-, macro-, méso- (intermédiaire, régional), différentes démarches anthropologique, statistique...

Ex. *Bongouanou, Côte-d'Ivoire, (Étude socio-économique d'une subdivision)* par J.-L. BOUTILLIER (coll. « L'Homme d'outre-mer », Berger-Levrault, Paris, 1960).

L'étude porte sur la socio-économie de la région de Bongouanou dans la partie forestière de la Côte-d'Ivoire, zone sud-est du café-cacao. C'est le complément, en qualitatif, de l'enquête statistique nutrition-niveau de vie de 1955-1956 (cf. *supra*) : cette enquête a été précédée d'une investigation principalement menée selon la méthode anthropologique, destinée à situer dans le contexte économique et humain les objectifs de l'enquête et à repérer pour réaliser celle-ci les cadres et références démographiques et sociaux nécessaires. Le livre restitue donc les résultats de cette pré-enquête assortis des résultats chiffrés produits par l'enquête elle-même (Annexe II).

Comme on peut le pressentir, ces démarches peuvent se combiner : enquête statistique et approche anthropologique, analyse de terroir et enquête économique. En outre, et dans une perspective de développement, ces démarches gagnent à prendre en compte les phénomènes d'évolution. Une approche historique est très souvent, voire toujours nécessaire : qu'il s'agisse de comprendre comment en milieu rural s'est fait le peuplement (juxtaposition de populations, donc de traditions, d'origines différentes) ; ou comment s'est développé le commerce (par des populations allochtones

27) À titre d'exemples, on peut citer différentes études de l'ORSTOM ou d'ailleurs qui illustrent ces différents thèmes :

- ANCEY (G.), 1974, *La région de Bouaké, relations de voisinage ville-campagnes. Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région, Côte-d'Ivoire*, Paris, Mémoire ORSTOM n° 70.
- BOUTILLIER (J.-L.) et alii, 1962, *La moyenne vallée du Sénégal*, Paris, PUF.
- COUTY (Ph.), 1964, *Le commerce du poisson dans le Nord-Cameroun*, Mémoire ORSTOM n° 5, Paris.
- DELAUNAY (D.), 1984, *De la captivité à l'exil* (Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal), ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 174, Paris.
- GASTELLU (J.-M.), 1981, *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal, (op. cit.)*.
- MINVILLE (J.-P.), 1985, *Paysans migrants du Fouto-Toro (Sénégal)*, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 191, Paris.
- OTTINO (P.), 1963, *Les économies malgaches du Bas-Mangoky*, coll. « L'homme d'outre-mer », Berger-Levrault, Paris.
- WEIGEL (J.-Y.), 1982, *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal*, ORSTOM, coll. « Travaux et Documents », n° 146, Paris.

spécialisées, sur la base de traditions très anciennes) ; ou comment s'est développé le secteur informel (tradition historique capitalistique ou jeu du complexe exode rural/urbanisation) ou, si l'on veut comprendre quelque chose aux politiques industrielles actuelles, quelle en est leur genèse et leurs péripéties (chapitre XVI).

Le séminaire est articulé en deux parties : la première consacrée à des questions générales, la seconde aux études de cas et notamment aux opérations de développement.

- La première partie rassemble des séances concernant la place de l'anthropologie économique dans la recherche pour le développement des pays du Tiers Monde ; une approche des communautés rurales, bases du développement agricole, un exposé des conditions démographiques de l'Afrique indispensable dans une problématique population/ressources toujours actuelle ; les rapports entre les enquêtes statistiques et les investigations qualitatives ; le choix des unités de lecture des réalités socio-économiques ; l'apport des géographes à la recherche des économistes ruralistes ; les problèmes d'analyse de la production agricole.
- La seconde partie rassemble des études de cas (avec l'exposé de la problématique et des résultats de l'enquête et des méthodes utilisées), principalement en Afrique du sud du Sahara, qu'il s'agisse d'opérations de développement ou de problèmes spécifiques (aménagements hydrauliques, problèmes de l'économie de plantations, impact des migrations, rôle de groupes commerçants dans l'économie d'une région, etc.). Une approche du secteur informel à travers le cas du Maghreb et du Machrek et une étude d'analyse régionale au Brésil complètent cette partie.

Une réflexion sur l'intérêt de la dimension historique, illustrée par deux exemples, clôt l'ouvrage.

Ces contributions sont le fait d'économistes, sociologue, géographes, démographe, appartenant ou travaillant, pour la plupart à l'ORSTOM, mais aussi au CNRS, parfois en relation avec l'INSEE. Cette variété de spécialités et d'orientation des intervenants a été considérée comme un gage d'ouverture du séminaire à différentes approches du développement « sur le terrain ».

ANNEXE I

PETIT LEXIQUE ANTHROPOLOGIQUE

Sources

LOWIE (R.), 1935, *Sociologie primitive*, Paris, Payot.

RADCLIFFE-BROWN (A.R.), FORDE (D.), 1953, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris, PUF.

PANOFF (M.), PERRIN (M.), 1973, *Dictionnaire de l'ethnologie*, Paris, Payot.

Parenté

On est parent par le sang (fils, frère, nièce, grand-mère) ou par alliance (épouse, gendre, bru).

Un système de parenté est un ensemble structuré des attitudes fixées par les normes sociales qu'observent les uns à l'égard des autres les individus apparentés par le sang ou par alliance. Il se caractérise par des termes de parenté qui sont des termes de désignation et des termes d'appellation et par des règles de parenté, règles de filiation, règles de résidence.

Filiation

La filiation détermine le groupe de parents dont l'individu deviendra membre. Elle est unilinéaire lorsque l'individu se rattache à l'un ou à l'autre de ses père et mère (patrilinéaire lorsqu'il se rattache au père, matrilinéaire lorsqu'il se rattache à la mère) ; bilinéaire lorsqu'il se rattache aux deux lignées à la fois ; indifférenciée lorsque le rattachement se fait tantôt au père, tantôt à la mère (jouent alors d'autres éléments de détermination).

Résidence

Elle est patrilocale (résidence du père), matrilocale (résidence de la mère), néolocale (en un lieu différent de la résidence des père et mère), virilocal (chez le mari), uxorilocal (chez la femme).

Famille

Élémentaire ou nucléaire : formée du père, de la mère et des enfants en bas âge (famille-couple ou famille-ménage).

Étendue : le père, la mère, les enfants et petits-enfants voire arrière-petits-enfants. Elle peut être notamment patri-ou matrilinéaire (dans ce cas, le chef en est l'oncle maternel).

Composée : c'est une famille polygamique, essentiellement polygynique qui est formée du père, de ses épouses et de leurs enfants (le cas inverse de la polygamie, la polyandrie - une femme pourvue de plusieurs époux - est peu répandu).

Biologique : les relations de parenté sont des relations sociales, socialisées, acceptées par la société en vertu de ses normes. La plupart des sociétés n'admettent pas des relations hors normes (l'enfant adultérin est rattaché non à ses parents biologiques mais à ceux qui selon les normes sociales sont ses parents).

Exogamie, endogamie

Le fait que les alliances (matrimoniales) se fassent hors du groupe ou au contraire dans le groupe. Beaucoup de sociétés lignagères africaines sont organisées selon la règle de l'exogamie de clan ou de lignage ; en revanche, on constate que, parfois, la majorité des alliances matrimoniales est conclue à l'intérieur du groupe ethnique (endogamie d'ethnie).

Mais certaines sociétés (polynésiennes par ex.) fonctionnent selon la règle de l'endogamie de clan. Elles n'en admettent pas moins à l'intérieur du clan une certaine exogamie (prohibition de l'inceste qui conduit à interdire les alliances à cause de la proximité des sangs).

Clans et lignages

On appelle clan ou lignage selon Radcliffe-Brown et Forde l'ensemble des individus vivants descendant d'un ancêtre commun. La distinction entre un clan et un lignage - selon ces auteurs - est que dans un lignage chaque membre peut réellement ou du moins, en théorie, décrire le lien généalogique qui l'unit à n'importe quel autre membre par commune descendance d'un ancêtre connu, tandis que dans un clan, qui est un groupe plus important, cela n'est pas possible (cité de l'original anglais, *African Systems of Kinship and Marriage*, Oxford University Press, London, New York, Toronto, 1950, p. 39).

De ces propos, l'on peut inférer qu'un lignage est un segment d'un clan et que l'ancêtre de chaque lignage d'un clan descend de l'ancêtre commun du clan. Ce qui distingue généralement le clan du lignage c'est que, l'ancêtre du lignage est, en théorie du moins, historique (l'on peut remonter par la généalogie jusqu'à lui) alors que l'ancêtre du clan est mythique (les mythes racontent comment l'ancêtre commun du clan a eu pour descendants les ancêtres communs de chacun des lignages qui composent le clan).

En général, chaque société désigne par un terme vernaculaire les groupes que nous étiquetons clan ou lignage, voire lignage majeur, lignage mineur lorsqu'on a affaire à une série de groupes lignagers emboîtés les uns dans les autres, et chacun de ces groupes a un nom particulier. Dans beaucoup de sociétés, les lignages sont unilinéaires (patri-, matrilineaires), l'organisation lignagère constituant le principe d'organisation de la société et réglant le rattachement à la société de chacun de ses membres : ce qui implique, si les formations lignagères médiatisent le rapport entre la société et les membres qui la composent, qu'il y ait un principe d'exclusion qui rat-

tache chacun à un seul lignage à la fois ; d'autant qu'avec la succession des générations ce principe d'exclusion doit jouer au niveau des lignages eux-mêmes : un lignage d'ordre inférieur doit pouvoir se rattacher à un lignage d'ordre supérieur qui l'englobe et à un seulement.

Femmes, aînés, cadets

L'autorité appartient le plus souvent dans les lignages aux hommes quoique dans certaines sociétés (ex. sociétés polynésiennes), des femmes puissent occuper de hauts rangs (principe de masculinité).

Parmi les frères, c'est l'aîné qui détient l'autorité et c'est le lignage du frère aîné qui a la prééminence sur les lignages des cadets (principe de la séniorité).

L'aîné du lignage est l'ancêtre survivant père ou frère aîné : l'aîné du lignage peut donc être par rapport à un cadet survivant un fils de frère aîné (principe de primogéniture).

Il est évident que chaque société a son originalité propre et que ces principes d'organisation jouent ou ne jouent pas selon telle ou telle société. On ne les a développés que pour information.

ANNEXE II

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE BONGOUANOU

Cette étude se compose de deux parties distinctes correspondant aux ethnies qui peuplent la subdivision administrative de Bongouanou : la population Agni d'une part (36 000 hab.) et les populations immigrées (18 000 personnes) en provenance des pays limitrophes (Baoulé, Sénoufo, Malinké, Bambara, Samogo, Mossi, Foula, Peul).

La population Agni (Agni Morofoué venus par vagues successives de l'actuel Ghana à partir du XVIII^e siècle) a une organisation matrilineaire (d'où l'héritage en ligne maternelle) avec exogamie de lignage, combinée avec une résidence patrilocale. L'unité résidentielle est le rectangle (un chef, ses épouses, les enfants et les petits-enfants). La cour est un regroupement de « rectangles » apparentés en ligne maternelle et le village (un ensemble de « cours ») reflète la structure lignagère.

La dot, peu importante, scelle l'alliance entre deux groupes. La polygamie est assez répandue (45 % des femmes mariées) mais jamais très forte (73 % des hommes mariés monogames, 21 % bigames, 6 % ont trois épouses ou plus).

L'étude socio-économique des Agni est articulée en trois chapitres : organisation sociale (données démographiques et organisation familiale), la vie économique (fondée sur le régime foncier et organisée autour de l'exploitation agricole et du budget de famille), enfin les tendances de l'évolution.

La vie économique est organisée autour de la dualité cultures de rente (café, cacao, noix de kola) - vivrier (igname, banane, taro puis maïs, arachide, riz). Avant l'introduction des cultures arbustives, on avait un système de culture itinérant sur brûlis avec jachère longue (dix ans et plus). La culture du cacao, culture pérenne qui immobilise la terre vingt et trente ans, a conduit à mobiliser pour la culture de plus grandes surfaces en même temps qu'elle éloignait, de ce fait, les champs des villages d'où la construction de campements en zones de cultures lointaines.

Le groupe familial formé du mari, de sa (ses) épouse(s), des enfants et de quelques proches parents (appelé « ménage ») est une unité économique primaire, à la fois unité d'exploitation et unité budgétaire. À l'intérieur de cette unité, les processus de production reposent sur la division sexuelle du travail qui entraîne une certaine séparation des biens et des budgets entre le mari et sa (ou ses) femme(s).

Le statut de la terre occupe une grande place. Ses grandes lignes fournissent le cadre spatial de l'exploitation agricole agni : la terre est lignagère, du ressort des ancêtres, d'où pas de terre sans maître - le travail donne des droits

sur la terre (le défricheur garde des droits d'abord tant qu'il la cultive, ensuite sur les arbres plantés, ex. palmiers) et ces droits sont transmissibles (de l'aîné aux cadets puis au premier neveu de l'aîné) - elle est inaliénable (et les ventes concernent non la terre mais les arbres en production) mais peut être concédée (ex. concession d'hospitalité aux Agni ou étrangers qui viennent s'installer).

Le système foncier agni, caractérisé par l'abondance de la terre et son affectation au vivrier, se trouve soumis à deux changements (l'introduction des cultures pérennes et l'importance de l'immigration) qui confère à la terre de la valeur (d'où les Agni ne font de concession de terre que contre cadeau).

L'exploitation agricole agni se caractérise :

- par une production très différenciée associant vivrier et cultures commerciales ;
- par l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale d'où le recours à des étrangers (70 % des planteurs ont des manœuvres étrangers, en moyenne chaque planteur a 1,4 manœuvre).

Dans le budget de la famille agni, les ressources monétaires sont constituées à 93 % par le café et le cacao. L'autoconsommation représente 42 % de la consommation évaluée en monnaie, 70 % de la consommation alimentaire, 90 % des vivriers locaux. 15 à 20 % des dépenses sont liées à la vie sociale (dépenses somptuaires, festivités), liées à l'échelle des valeurs de la société. L'épargne (difficile à calculer - parce que la différence entre deux valeurs incertaines recettes et dépenses est aléatoire - parce qu'un excédent sur une année n'est pas significatif) est importante : 1) parce que les Agni ont des habitudes d'économie (qui expliquent leur très faible endettement) s'exprimant par la thésaurisation de l'or ; 2) pour éponger les variations des cours de traite (les caisses de stabilisation datent de 1956) ; 3) parce qu'ils ont des soucis d'investissement (7 à 10 % des dépenses réinvesties dans l'agriculture).

L'étude signale en conclusion les changements en cours : l'affaiblissement du lignage à cause de l'héritage matrilineaire en contradiction avec le caractère patrilocal des exploitations et le resserrement des liens entre père et fils, la contradiction entre la conception chrétienne du mariage (monogamie, indissolubilité du lien) et les avantages du mariage coutumier (la polygamie qui accroît la force de travail, le divorce garant de la liberté pour les femmes). L'auteur dresse un tableau des éléments « traditionnels » (de conservation) et « modernistes » (de progrès) qui affectent la société Agni, son bilan ambigu, l'importance des allochtones dans cette économie forestière sud-ivoirienne.

On a, dans cette étude de la population Agni, le modèle d'une approche socio-économique avant l'apport de concepts et de méthodes plus précis propres à l'anthropologie économique.